

Directive Bourse doctorale IP

Subside de recherche via le fonds

« Diplôme en Psychologie » No 26048067

L'octroi d'un subside de recherche par année à l'Institut de Psychologie à pour objectif de **favoriser les séjours à l'étranger pour les doctorantEs de l'IP.**

Octroi

Chaque année, un subside de CHF 2'000.- à 6'000.- sera attribuée à un/e doctorantEs de l'Institut. Le versement s'effectue sous forme de remboursement, sur présentation des justificatifs originaux, jusqu'à hauteur du montant octroyé. Le remboursement ne concernerait uniquement les frais liés aux déplacements et à l'hébergement du séjour.

Les doctorantEs ne pourront bénéficier que d'une seule subvention tous les 5 ans.

Le/la doctorantE qui se verra attribuer une aide, devra soumettre un rapport au Bureau de l'IP sur son séjour, sa recherche et l'utilisation des fonds dans les trois mois suivant son retour.

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de l'Institut au plus tard le 30 janvier.

Les dossiers devront contenir les éléments suivants :

- 1 lettre de motivation
- 1 projet scientifique (maximum 5 pages)
- 1 lettre d'accueil de l'institution hôte
- 1 lettre de recommandation du directeur de thèse ou du supérieur hiérarchique
- 1 curriculum vitae
- 1 budget

Les dossiers de candidatures seront examinés par le Bureau de l'IP, qui sélectionnera le projet soutenu. Le Bureau de l'IP se réserve le droit de faire expertiser les projets soumis.

Le critère premier de sélection est la qualité du projet scientifique. Si cette qualité des dossiers soumis est jugée insuffisante, le Bureau de l'IP se réserve également le droit de n'attribuer aucune aide.

Accepté par le Conseil de l'IP le 9 mars 2023